

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement de subventions pour des programmes d'insertion sociale et professionnelle et d'actions socio-éducatives en 2018 et signature des conventions correspondantes

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre les exclusions, les associations œuvrant pour l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté. Certains dispositifs et actions mises en place sont financés sur des crédits du Contrat d'Agglomération 2017-2021, et d'autres sur des crédits de droit commun.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2017, l'attribution de deux subventions d'un montant global de 33.300.000 F/CFP au titre du Contrat d'Agglomération 2017-2021 sur l'opération n° III-3-2 «plan d'actions pour la jeunesse» et sur des crédits de droit commun, répartis comme suit :

- 31.050.000 F/CFP à l'association ACTIVE, soit un montant identique à celui perçu en 2016 et 2017, réparti comme suit :
 - 15.750.000 F/CFP pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de formation et d'aide à l'insertion permettant d'augmenter l'employabilité des publics possédant un faible niveau de qualification. Cette opération était inscrite au titre des crédits du Contrat d'Agglomération sur les fiches 52b et 52c «Proximité et Insertion». En 2017, 103 personnes ont été inscrites à ACTIVE pour travailler sur des chantiers et bénéficier des différents dispositifs d'orientation et d'insertion professionnelle.
 - 15.300.000 F/CFP pour la poursuite du dispositif SEB (Stage Environnement Bâtiment) qui a pour objectif d'amener les jeunes stagiaires issus des chantiers d'insertion de la Ville de Nouméa, à un niveau d'«employabilité» suffisant pour pouvoir être embauchés par une entreprise de la place.

Le parcours SEB a été mis en place en juin 2015. Les résultats 2017 sont encourageants 30 jeunes de 16 à 26 ans ont pu bénéficier du dispositif dans les domaines de la menuiserie et de l'entretien et atteignent le niveau d'employabilité requis par les entreprises. L'objectif affiché par ACTIVE et la Ville de Nouméa est de former 40 à 50 jeunes par an et de faciliter leur embauche en collaboration avec la MIJ de Nouméa (le parcours PREV).

- 2.250.000 F/CFP à l'Association de Dépotage et de Manutention de Nouméa (ADMN), soit le même montant de subvention qu'en 2017, pour son action de réinsertion par le travail de personnes en situation d'exclusion, dont l'âge minimal a tendance à baisser. Ainsi, en 2017, les accueillis avaient un âge moyen de 32 ans, et de 40 ans en 2014/2015. En 2017, l'ADMN a accueilli et formé 47 personnes orientées exclusivement par l'Association pour la Réintégration des Anciens Prisonniers dans une Société Accueillante (RAPSA) HORS CONTRAT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions relatives à ces opérations et d'habiliter le Maire à signer avec ces associations les conventions correspondantes.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

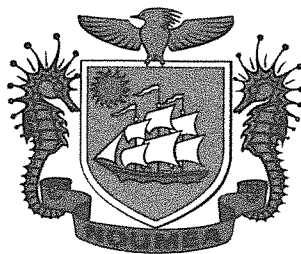


DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
ET D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES – SUBVENTIONS PROPOSEES

Prévision budget 2018 : 33 300 000
 Prévision d'attribution BP 2018
 du service : 33 300 000
 Disponible après prévision
 d'attribution BP 2018 0

LIBELLE	OBJET DE LA SUBVENTION	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL PROJET 2016	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
ASSOCIATION CALEDONIENNE POUR LE TRAVAIL ET L'INSERTION VERS L'EMPLOI (ACTIVE) Directeur : Laurent LEMAGNE Président : Jean-Pierre DELRIEU	Aide à la poursuite du programme d'actions de formation et d'aide à l'insertion en vue d'augmenter l'employabilité des publics disposant d'un faible niveau de qualification.	1992	15 750 000F	15 750 000 F	15 750 000F	Financement dans le cadre du contrat d'Agglomération 2017-2021		15 750 000F
	Aide à la poursuite du programme d'actions de formation et d'aide à l'insertion du dispositif SEB	2015	15 300 000 F	15 300 000F	15 300 000F	Financement dans le cadre du contrat d'Agglomération 2017-2021	Le dispositif SEB à été mis en place en juin 2015. Les premiers résultats sont encourageants 15 à 20 jeunes de 16 à 26 ans ont pu bénéficier du dispositif dans les domaines de la menuiserie et de l'entretien et atteignent le niveau d'employabilité requis par les entreprises. L'objectif affiché par ACTIVE et la Ville de Nouméa est de former 40 à 50 jeunes par an et de faciliter leur embauche.	15 300 000F

LIBELLE	OBJET DE LA SUBVENTION	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL PROJET 2016	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
ASSOCIATION DE DEPOTAGE ET DE MANUTENTION DE NOUMEA (ADMN) Président: Laurent GUY	Aide aux actions de réinsertion par le travail des personnes en situation d'exclusion	1995	27 305 000 F	2 250 000 F	2 500 000 F	Etat : 0 F Gouvernement : 2000 000 F Province Nord : 1 000 000 F Province Sud : 1 500 000 F Fonds propres : 20 300 000 F	Accompagnement quotidien de 20 personnes en file active au travers d'un atelier de ferrailage au sein des locaux de l'association et d'une activité de dépotage et manutention des contenants de marchandises (placement des personnes en situation d'exclusion au sein d'entreprises partenaires).	2 250 000 F
TOTAUX			58 355 000 F	33 300 000 F	33 300 000 F			33 300 000 F



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 32	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (13 procurations)	: 45	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. J.P. DELRIEU		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M. Charles ERIC		Mme	Charlène SOERIP		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement de subventions pour des programmes d'insertion sociale et professionnelle et d'actions socio-éducatives et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

- 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/30 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits du contrat d'agglomération 2017-2021 opération n° III-3-2 «Plan d'actions pour la jeunesse», est autorisée l'attribution de 3 subventions d'un montant total de 31.050.000 F/CFP réparti comme suit :

- 15.750.000 F/CFP à l'association ACTIVE pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de formation et d'aide à l'insertion permettant d'augmenter l'employabilité des publics disposant d'un faible niveau de qualification ;
- 15.300.000 F/CFP à l'association ACTIVE pour la poursuite du dispositif SEB (Stage Environnement Bâtiment) de nature à amener les jeunes stagiaires issus des chantiers d'insertion, à un niveau d'« employabilité » suffisant pour pouvoir être embauchés par une entreprise de la place.

ARTICLE 2 /

Sur les crédits de droit commun, est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant total de 2.250.000 F/CFP l'Association de Dépotage et de Manutention de Nouméa pour son action de réinsertion par le travail de personnes en situation d'exclusion.

ARTICLE 3 /

Le Maire est habilité à signer avec les associations susmentionnées et la province Sud les conventions correspondantes définissant les modalités de versement et d'utilisation de ces subventions.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,

Sonia Lagarde
SONIA LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ~~notifié~~ publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine Chimenti

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances